



Adoption simple par des parents non français

Par **evalya**, le **10/09/2018** à **13:26**

Bonjour,rnrnMon époux et moi avons tous les 2 plus de 50 ans chacun et n'avons pas d'enfant. Nous sommes résidents en France avec titres de séjour de 10 ans et en CDI. Nous avons fait dans notre pays d'origine, une adoption simple de 2 enfants qui ont chacun plus de 10 ans d'âge. Comment faire pour que nos enfants nous rejoignent en France ? Où pouvons-nous nous adresser ? Quels services peuvent nous aider ?rnNous voulons demander la naturalisation mais nous souhaitons d'abord avoir nos enfants avec nous. Que faire ?
rnrnAidez-nous s'il vous plait.rnMerci pour vos réponsesrnCordialement.

Par **amajuris**, le **11/09/2018** à **12:17**

bonjour,rnvous devez faire une demande de regroupement familial pour vos enfants adoptés, puisque ce sont vos enfants, il y a des conditions de ressources et de logements à remplir.rnvoir ces liens:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11166>rn<http://gillioen-avocat.com/regroupement-familial-enfants>rn
salutations

Par **evalya**, le **19/09/2018** à **15:05**

BonjourrnMerci beaucoup pour votre réponse et pour les liens . rnCordialement